



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 13 avril 2021

CM 2642/21

Dossier interinstitutionnel:
2018/0194(COD)

CODEC
GAF
FIN
CADREFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant:	laine.skoba@consilium.europa.eu codecision.adoption@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2.281.49.41
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme en matière d'échanges, d'assistance et de formation pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV), et abrogeant le règlement (UE) n° 331/2014 – Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil – Résultat de la procédure écrite engagée par la CM 2431/21

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la communication CM 2431/21 du mardi 6 avril 2021 a été clôturée le mardi 13 avril 2021 et que toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption de la position du Conseil en première lecture sur le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme en matière d'échanges, d'assistance et de formation pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV), et abrogeant le règlement (UE) n° 331/2014, dont le texte figure dans le document 6164/21, et de l'exposé des motifs du Conseil qui figure dans l'addendum 1 dudit document.

La majorité qualifiée requise a été atteinte. Par conséquent, la position du Conseil en première lecture et l'exposé des motifs du Conseil susvisés sont adoptés.
